

11 juin 2008 -21:00

Le Ministre De Gucht salue l'arrestation de Stojan Zupljanin par les autorités serbes

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht salue l'arrestation, effectuée par les autorités serbes ce 11 juin, de Stojan Zupljanin, l'un des quatre inculpés du Tribunal pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) encore en fuite.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht salue l'arrestation, effectuée par les autorités serbes ce 11 juin, de Stojan Zupljanin, l'un des quatre inculpés du Tribunal pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) encore en fuite.

Le Ministre De Gucht salue l'arrestation de Stojan Zupljanin par les autorités serbes Bruxelles, le 11 juin 2008. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht salue l'arrestation, effectuée par les autorités serbes ce 11 juin, de Stojan Zupljanin, l'un des quatre inculpés du Tribunal pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) encore en fuite. Inculpé depuis 1999, Stojan Zupljanin est principalement accusé de crimes contre l'humanité: persécutions, extermination, assassinat et meurtre, torture et actes inhumains. Le Ministre De Gucht voit dans cette arrestation un signe encourageant, permettant d'espérer que le Bureau du Procureur du TPIY sera bientôt en mesure de constater que la Serbie coopère pleinement avec le Tribunal. Outre qu'elle constitue une obligation pour tout Etat membre de l'ONU, cette pleine coopération est une condition posée par l'Union Européenne à la poursuite du rapprochement de la Serbie vis-à-vis de l'Union, comme l'a répété le Conseil européen de décembre dernier, confirmant ses conclusions de décembre 2006. De plus, les Ministres des Affaires étrangères de l'Union ont décidé le 29 avril dernier que la mise en œuvre des dispositions intérimaires de l'Accord de Stabilisation et d'Association, signé le même jour entre la Serbie et l'Union, ainsi que la ratification de cet accord, sont également soumises au constat préalable que la Serbie réalise la pleine coopération avec le TPIY. Satisfaire à cette exigence permettrait donc de poursuivre le processus d'intégration européenne de la Serbie, objectif que la Belgique partage entièrement avec ses partenaires de l'Union. Plus fondamentalement, satisfaire à cette exigence démontrerait la volonté et la capacité de la Serbie d'intégrer la communauté de valeurs et de principes que représente le projet européen.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be